

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 25 septembre 2018

CP2018_09_28
id. 4146

L'an deux mille dix huit, le vingt cinq septembre , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, Mme FERRERO, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

Mme CABOS (pouvoir à Mme RIOLS), M. DESCAZEAUX (pouvoir à Mme SARDEING-RODRIGUEZ)

Nombre de membres de la Commission Permanente : 19

Quorum :10

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

**PARTICIPATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE
POUR LA MISSION D'APPUI TECHNIQUE EN ASSAINISSEMENT
COLLECTIF/NON COLLECTIF
ANNÉE 2018**

Depuis 1976, il existe un partenariat entre l'agence de l'eau Adour Garonne et le Conseil départemental de Tarn-et-Garonne concernant les missions réalisées par le SATESE, dans le domaine de l'assainissement des eaux usées.

Le programme 2018, approuvé par le comité de gestion du SATESE du 1^{er} mars 2018, a obtenu l'accord de l'agence de l'eau, qui propose une convention concernant son aide financière.

I - ASPECTS TECHNIQUES

Le SATESE, par le biais de conventions de partenariat signées avec les collectivités, assure un appui technique dans le domaine de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif.

Le SATESE transmet les informations recueillies lors de ses missions à l'Agence de l'eau et effectue notamment la saisie de commentaires sur le fonctionnement des réseaux, des stations d'épuration, et sur la production des boues et leur élimination.

II - ASPECTS FINANCIERS

Dans le cadre de la convention proposée, l'appui technique en assainissement (collectif et non collectif), est décomposé en 3 opérations, dont 2 peuvent bénéficier d'une aide financière de 50 % de leur montant, et la troisième d'une aide de 70 % de son montant.

L'ensemble du programme des opérations du SATESE, a été estimé à un montant total de 307 026,00 € TTC pour l'année 2018, et peut ainsi prétendre à une subvention maximale de 158 847,00 € TTC.

Cette subvention est en correspondance avec les prévisions budgétaires du SATESE concernant l'exercice 2018.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu l'avis du comité de gestion du SATESE réuni le 1er mars 2018,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, selon les conditions susvisées et selon les termes figurant en annexe, la convention d'aide financière à conclure avec l'agence de l'eau Adour Garonne pour la mission d'appui technique en assainissement collectif/non collectif pour l'année 2018 fixant la participation de l'agence au Département à 158 847 € TTC ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, ladite convention.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC